

Plusieurs actions lancées en 2016

Le Comité de suivi « lutte contre le campagnol » s'est réuni en décembre 2016 à l'échelle du Massif Central. Il a permis de faire le point sur les actions lancées en 2016. Les financements annoncés se confirment mais il convient d'être vigilant jusqu'à la validation officielle des attributions des subventions.

Bonne année 2017 !

Tony Cornelissen,
Président du SIDAM

Janvier 2017

Sommaire :

- **FMSE : environ 1 200 contrats signés en Auvergne – page 2**
- **Expérimentations : la glace carbonique à nouveau homologuée, d'autres expérimentation en cours – page 2**
- **Recherche fondamentale : plusieurs études ont commencé – page 3**
- **Point d'information réglementaire sur le retournement des prairies et actualités BSV – page 4**

Plusieurs communes ont embauché un piégeur



Dans les Hautes-Pyrénées, trois groupes d'agriculteurs bénéficient des services d'un piégeur professionnel durant 4 à 5 mois de l'année. Le reste de l'année les personnes travaillent dans les stations de ski ou comme vacher. Le dispositif est en grande partie financé par le Parc National des

Pyrénées mais les agriculteurs participent également financièrement (partie autofinancement).

Dans les Hautes-Alpes, la communauté de communes du Briançonnais finance également des actions de piégeage plusieurs semaines dans l'année.

Dans le Puy-de-Dôme, l'association d'agriculteurs des communes de Gelles et Heume L'Eglise a obtenu des subventions FIAM (Fonds d'Intervention pour l'Auto développement de la Montagne) pour lancer un dispositif d'externalisation du piégeage. L'association prévoit d'embaucher plusieurs piégeurs en contrats aidés dès 2017.

Les associations de protection des Impluviums de Volvic (63) et de la Salvetat (34) financent l'externalisation du piégeage sur le parcellaire des agriculteurs sur ces deux territoires.

FMSE – 1 200 CONTRATS SIGNÉS EN 2016



Le FMSE permet d'indemniser les pertes subies par les agriculteurs lors de crises sanitaires ou environnementales.

Environ 1 200 contrats de lutte contre les campagnols ont été signés en Auvergne pour la campagne 2015-2016 dans le cadre du programme d'indemnisation des moyens de lutte contre le campagnol.

En 2017, le FMSE continuera d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent à lutter contre ce ravageur en remboursant une partie des moyens de lutte.

EXPERIMENTATIONS / RECHERCHE-ACTION

Plusieurs expérimentations sont prévues sur des territoires pilotes, directement sur les exploitations, pour tester de nouveaux moyens de lutter contre les campagnols terrestres.



Glace carbonique : une nouvelle autorisation de mise sur le marché de 120 jours

Myodox est le nom commercial pour la glace carbonique autorisée contre les campagnols sur prairie. Ce produit est à nouveau homologué pour une période de 120 jours allant du 22 novembre 2016 au 21 mars 2017.

La première autorisation de mise sur le marché, en été, n'avait pas permis d'expérimenter le produit dans des conditions optimales (chaleur, sols secs). Les essais menés par les services de l'Etat en juillet et en novembre 2016 montrent une efficacité comprise entre 0 et 30 %. Certains freins à l'utilisation de glace carbonique pour lutter contre les rats taupiers ont d'ores et déjà été identifiés par les premiers utilisateurs : temps de mise en œuvre et coût élevé ainsi que la nécessité d'appliquer le produit les jours suivant la livraison. D'autres expérimentations ont commencé dans le Cantal et permettront

d'avoir des résultats sur un plus large panel d'utilisateurs et de parcelles.

Actions coordonnées sur des zones pilotes

Le projet de **Parc Naturel Régional Aubrac** (territoire sur une partie de la Lozère, de l'Aveyron, et du Cantal) a obtenu des financements FEDER dans le cadre d'un appel à projet Milieux Ouverts Herbacés du GIP Massif central. Ce projet associe le projet de PNR de l'Aubrac, les agriculteurs locaux et les partenaires agricoles pour tester dans un programme de recherche-action engagé sur 7 zones pilotes (75 agriculteurs / 6 000 ha), les techniques et les modes d'organisation locale qui rendent plus efficace la lutte contre les pullulations de campagnols. Les actions vont commencer début 2017.

Phosphure de zinc

La DRAAF Auvergne Rhône-Alpes a participé à une expérimentation de l'utilisation de phosphure de zinc pour lutter contre les campagnols.

En Allemagne, il existe en effet des préparations commerciales à base de phosphure de zinc homologuées dans le cadre de la lutte contre les campagnols qui se présentent sous forme d'appâts. Le phosphure de zinc produit un gaz toxique au contact de l'eau ou dans un milieu acide (estomac). En France, le phosphure de zinc était utilisé dans les années 1970 sur des appâts « carottes » (préparation en présence d'un pharmacien) et a été interdit en 1981 pour l'usage contre les campagnols.

Le fabricant allemand a besoin de réaliser des expérimentations s'il souhaite le commercialiser en France. Il s'agit de recherches privées et confidentielles. Les expérimentations de phosphure de zinc se sont déroulées à l'automne 2016, dans les mêmes conditions que celles de la glace carbonique. C'est le fabricant qui choisira de communiquer, ou non, sur son produit et sur ses résultats d'expérimentation.

Tourteau de ricin

Utilisé comme amendement, le tourteau de ricin aurait des propriétés répulsives contre les campagnols. La Chambre d'Agriculture du Cantal a commencé des expérimentations sur l'utilisation de ce produit. L'objectif est d'évaluer son impact dans le cadre de la lutte contre les rats taupiers. Compte tenu de la toxicité de ce produit pour les humains et les animaux, les applications se font à la tâche en enfouissant le tourteau de ricin dans la terre.

Surveillance dans le département de l'Allier

Un arrêté de lutte obligatoire contre le campagnol terrestre a été mis en place sur certaines communes de l'Allier. A ce jour, le département de l'Allier n'a pas de réseau de surveillance constitué mais plusieurs communes de ce département sont actuellement confrontées à une pullulation de campagnols. Pour faire face à ce fléau, la FREDON Auvergne va lancer un réseau de surveillance et coordonnera des actions pour freiner l'expansion des campagnols sur ce département.

RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE

Nouvelles molécules campagnolicides éco compatibles

L'objectif est de trouver de nouvelles molécules d'anticoagulants efficaces sur campagnols en évaluant le danger pour la faune non cible. Ce programme de recherche, porté par VetAgro Sup, a obtenu des financements de l'Etat et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les recherches ont commencé en octobre 2016 avec des analyses in vitro. L'évaluation de l'efficacité des molécules in vivo commencera en 2017.

Causes du déclin

L'objectif de ce travail est de « caractériser les facteurs de régulation des populations de campagnol terrestre, notamment ceux entraînant le déclin ».

VetAgro Sup a travaillé sur les protocoles et va contacter plusieurs exploitations afin de trouver

des parcelles et faire des prélèvements de rats taupiers en plein champ au printemps 2017.

Immuno-contraception

L'objectif est de limiter la reproduction des campagnols. Pour cela, l'Université Blaise Pascal travaillera sur un « vaccin contraceptif » et sur les moyens de l'administrer.

Les chercheurs ont reçu la validation des financements annoncés par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. L'embauche d'une personne et les achats de matériels vont pouvoir être lancés début 2017.

Phéromones

L'idée de ces travaux de recherche est d'utiliser les phéromones pour augmenter l'efficacité du piégeage et/ou de l'empoisonnement.

Des financements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été obtenus pour une première phase d'étude exploratoire. Des prélèvements de campagnols ont été réalisés dans le Cantal en octobre 2016. Des analyses chimiques sur les urines et les tissus des campagnols prélevés sont en cours. Les premiers résultats seront disponibles dans l'été 2017.

Autres pistes de recherche

D'autres recherches vont être lancées concernant l'utilisation d'images spatiales (images satellites ou issues de drones) :

- Une thèse en économie pour analyser l'efficacité de l'utilisation de nouvelles technologies (télé-détection d'herbe, prospection par drone) pour évaluer et gérer le risque de prolifération des campagnols ;
- Un post-doc de 2 ans sur la collecte et le traitement des données issues de drones avec technologie lidar et caméra hyperspectrale.

VetAgro Sup réfléchit également à l'utilisation d'un prototype de robot de l'IRSTEA pour parcourir les parcelles de manière autonome.

POINT D'INFORMATION REGLEMENTAIRE - RETOURNEMENT DES PRAIRIES

Le labour permet de détruire les galeries de taupes et de campagnols et donc de lutter contre les pullulations.

Dans le cadre de la PAC 2015-2020, il est possible de retourner ses prairies sauf si elles sont classées « sensibles » ou que l'agriculteur s'est engagé avec un cahier des charges spécifique à ne pas le faire (par exemple certaines MAEC).

Les prairies permanentes peuvent donc être labourées et réensemencées en herbe.

La conversion des Prairies Permanentes (PP) est également possible. Il existe cependant un garde-fou régional : le ratio PP/ SAU ne doit pas diminuer de plus de 5% au niveau régional par rapport à un ratio de référence 2015

- Une dégradation du ratio de plus de 2,5% implique la mise en place d'un système d'autorisation de retournement des prairies ;
- Une dégradation du ratio de plus de 5% entraîne des mesures de réimplantation obligatoires.

Actuellement, les régions du Massif Central ne dépassent pas le seuil.

Le retournement de prairies est un outil de lutte contre les campagnols mais la perte de la richesse floristique serait importante. Il serait également nécessaire d'analyser les effets à long terme car le sol labouré pourrait devenir plus favorable aux animaux fouisseurs.

Les décompacteurs de prairie ou les fissurateurs permettraient de détruire certaines galeries et d'améliorer l'aération du sol sans altérer la prairie. Des expérimentations sont actuellement menées par la FDGDON 63 et Vet Agro Sup incluent l'utilisation d'un décompacteur (modèle Cultiplow d'Agrisem) pour lutter contre les campagnols.

Ce travail, commencé à l'automne 2016, permettra d'en savoir davantage sur l'efficacité de l'utilisation d'un décompacteur en complément d'autres mesures de lutte contre les campagnols.

Liens vers les derniers BSV (Bulletins de Santé du Végétal) prairies et flash campagnols dans le Massif Central

- BSV prairie Limousin (novembre 2016)
<http://www.fredon-limousin.fr/bsv-prairies/>
- BSV prairie Auvergne (novembre 2016)
<http://www.fredon-auvergne.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal.html>
- BSV Prairie Bourgogne (novembre 2016)
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-Sante-du-Vegetal,528>
- BSV Prairies Lozère (octobre 2016)
<http://www.languedocroussillon.chambagri.fr/commun/bsv-prairies.html>
- Flash campagnols Rhône-Alpes (août 2016)
<http://www.fredonra.com/tag/campagnols>
- BSV Prairie Midi-Pyrénées (juillet 2016)
<http://www.mp.chambagri.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal,1705.html>

Contact : Viviane Thévenot

Animation et coordination de la lutte contre le campagnol terrestre dans le Massif Central

SIDAM

9 allée Pierre de Fermat

63170 AUBIERE

Tél. : 04 73 28 78 33

sidam@aura.chambagri.fr

<http://www.sidam-massifcentral.fr>

